



AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à connaissance du public que la décision du conseil communal du 22 avril 2020 portant adoption du règlement général de police de la commune de Bech, a été approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 18 mai 2020, référence 300/20/CR.

Bech

Altrier

Blumenthal

Geyershof

Graulinster

Hemstal

Hersberg

Kobenbour

Rippig

Zittig

Le règlement devient obligatoire trois jours après sa publication au mémorial.

Le texte du règlement est à disposition du public à la maison communale et est publié au site internet www.bech.lu.

Bech, le 25 mai 2020

Pour l'Administration communale

**Le bourgmestre
(Camille Kohn)**

**Le secrétaire
(Alain Kring)**